

Préavis N° 03 - 2012
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les
années 2012 et 2013**

Crédit demandé CHF 1'056'774.00

Responsabilité(s) du dossier :

- **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic**

Pully, le 1^{er} février 2012

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Description des véhicules de remplacement	4
2.1.	Direction des domaines, gérances et sports	4
2.1.1.	Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1.	Remplacement chariot de travail (balayeuse) - Hako Jonas	4
2.1.2.	Forêts - Chapitre 320	6
2.1.2.1.	Remplacement tracteur débardeur - MB Trac	6
2.1.2.2.	Remplacement véhicule d'exploitation forestière - Toyota Hiace	9
2.2.	Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique	10
2.2.1.	Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	10
2.2.1.1.	Remplacement véhicule de livraison - Citroën Jumper	10
2.2.1.2.	Remplacement chariot à moteur - John Deere	11
2.2.1.3.	Remplacement chariot à moteur - John Deere	12
2.2.2.	Protection civile - Chapitre 660	13
2.2.2.1.	Remplacement motorcycle - Honda Spacy	13
2.3.	Direction des travaux et des services industriels	14
2.3.1.	Canalisations et épuration - Chapitre 460	14
2.3.1.1.	Remplacement véhicule de livraison - Nissan Vanette	14
2.4.	Direction de la jeunesse et des affaires sociales	15
2.4.1.	Camps scolaires aux Mosses - Chapitre 570	15
2.4.1.1.	Remplacement minibus - Toyota Hiace	15
2.5.	Véhicules de remplacement - Récapitulatif	17
3.	Description des nouvelles acquisitions de véhicules	17
3.1.	Direction des domaines, gérances et sports	17
3.1.1.	Service administratif et technique - Chapitre 300	18
3.1.1.1.	Acquisition nouveau véhicule utilitaire	18
3.2.	Direction de la jeunesse et des affaires sociales	18
3.2.1.	Camps scolaires aux Mosses - Chapitre 570	18
3.2.1.1.	Acquisition nouveau minibus	18
3.3.	Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif	20
4.	Incidences financières	20
5.	Développement durable	21
5.1.	Cohérence sur le plan économique	21
5.2.	Cohérence au niveau de la protection de l'environnement	22
5.3.	Cohérence sur le plan social	22
6.	Conclusions	22

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2012 et 2013.

Historiquement, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une nouvelle manière de procéder. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette nouvelle méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2012 et 2013, ce sont ainsi 11 véhicules proposés à l'achat (6 en 2012 et 5 en 2013), dont 2 sont de nouvelles acquisitions.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2011 à 2015 pour la somme de CHF 950'000.00.

Le parc véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Il est à noter que le présent préavis prend en compte l'ensemble des besoins des différents services communaux en termes de renouvellement et d'acquisition de véhicules, à l'exception de la voirie. En effet, le renouvellement ainsi que l'acquisition de véhicules utilisés dans le cadre des activités de la voirie fera l'objet, prochainement, d'un préavis séparé, à cause notamment, des spécificités techniques liées à ce type de tâches.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2012 et 2013 :

2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

2.1.1.1. Remplacement chariot de travail (balayeuse) - Hako Jonas

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Hako Jonas 1100 D
<i>Type de véhicule</i>	Chariot de travail (balayeuse)
<i>Année de mise en circulation</i>	1985
<i>Nombre d'heures de service</i>	Environ 9'450 heures

Dans le cadre de l'exploitation du domaine privé communal et plus particulièrement des bâtiments administratifs et des écoles, l'entretien des extérieurs est actuellement assuré en collaboration avec les différentes entités des services, soit Parcs, promenades et cimetières pour les espaces verts et Voirie pour les circulations. Les parkings et les cours d'école sont entretenus par les concierges. En regard des différents programmes d'intervention très serrés des entités de la Voirie et de l'augmentation des incivilités dans les espaces communs, les concierges doivent de plus en plus fréquemment intervenir entre les passages du service de Voirie. De plus, lors de précipitations neigeuses, les services de la Voirie interviennent, mais les lieux gérés par les concierges ne sont pas prioritaires et les moyens mécaniques ne sont pas disponibles. Le service d'intendance doit dès lors

assurer l'accès minimum aux bâtiments (prévention des accidents). Pour répondre à ces nouvelles exigences, il devient nécessaire d'équiper de moyens adéquats les bâtiments.

Actuellement, un seul véhicule est à disposition de l'intendance, soit une balayeuse mécanique de type Hako Jonas 1100 D acquise en 1985 pour le site d'Arnold Reymond. Cette dernière est principalement utilisée pour l'entretien du parking dans lequel aucun véhicule de la Voirie ne peut accéder (hauteur).

De fréquentes réparations ont été effectuées ces dernières années ; malgré cela, l'état général de la machine se dégrade (rouille, éléments de transmission et mécaniques, etc) et d'importantes réparations sont à envisager.

Véhicule de remplacement

<i>Marque et modèle</i>	Kärcher MC 50 ou similaire
<i>Type de véhicule</i>	Chariot de travail (balayeuse)
<i>Année de remplacement</i>	2012
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	87'800.00

L'analyse des besoins et des produits du marché professionnel ont montré la pertinence d'un porte-outil polyvalent. Ce type de véhicule équipe de nombreuses collectivités publiques et s'inscrit en complément au parc des machines de la Voirie de par ses caractéristiques mécaniques et ses fonctions disponibles.

Ce véhicule est destiné prioritairement à l'entretien des extérieurs des collèges et parkings couverts (Arnold Reymond, Alpes) ainsi que des établissements préscolaires et parascolaires (Coteau, Ramuz).

Ses principales caractéristiques techniques sont les suivantes :

Moteur :	diesel Yanmar 4 temps
Puissance :	19.2 kW
Rendement surfacique :	12'500 m ² /heure
Largeur de travail :	140 cm
Franchissement déclivités :	25%
Vitesse de déplacement :	20 km/heure
Transmission :	4x4
Charge :	400 kg
Cuve à déchets :	500 l.
Poids :	1'100 kg
Dimensions (LxlxH) :	2'960 x 1'090 x 1'970 mm

Ce véhicule peut facilement être équipé en configuration « hiver » avec une lame à neige et une saleuse.

A ce jour, l'analyse et de la définition de l'enveloppe financière s'est portée sur un modèle MC 50 de Kärcher, toutefois, un appel d'offre auprès d'autres fournisseurs spécialisés sera effectué.

Les prix indiqués ci-dessous, sont des prix hors taxes :

Véhicule de base	CHF	74'000.00
Equipements/accessoires	CHF	21'600.00
Troisième balai	CHF	6'500.00
Lame à neige de 140 cm	CHF	5'700.00
Epandeur à sel horizontal	CHF	6'700.00
Recyclage eau	CHF	2'700.00
Total hors taxes	CHF	95'600.00
Rabais (env. 15%)	- CHF	14'300.00
TVA (8.0%)	CHF	6'500.00
Total	CHF	87'800.00

2.1.2. Forêts - Chapitre 320

2.1.2.1. Remplacement tracteur débardeur - MB Trac

Véhicule utilisé actuellement

Marque et modèle	MB Trac 800440 172
Type de véhicule	Tracteur débardeur
Année de mise en circulation	1990
Heures de service	14'000 heures dont 9'500 heures utiles

La Ville de Pully est propriétaire de 103 hectares de forêt, dont plus de 90% se trouvent en zone dite de protection, soit en bordure des cours d'eau et routes et en zone de glissement de terrain. Ce domaine est exploité par une équipe forestière composée de trois professionnels et deux apprentis. Les principales activités de cette équipe sont :

- production de bois de service et bois de chauffe (plaquettes et bois de feu) ;
- protection physique (cours d'eau, glissement de terrain, châblis) et biologique (soins sylviculturaux, biodiversité, biotope) ;
- accueil en forêt (zone de détente, chemin forestier, information au public).

L'exploitation des forêts communales de Pully est particulièrement difficile de par la topologie escarpée du terrain, des trois cours d'eau et des voies de communication principales (autoroute, route principale et lignes à haute tension) traversant le territoire ainsi que par l'importante fréquentation par le public de ces forêts périurbaines. La

disponibilité permanente de l'équipe est requise en cas d'évènement météorologique (tempête, chute de neige) pour sécuriser les voies de communication et l'accès en forêt. A cet effet, l'équipe doit disposer des moyens mécaniques adéquats pour assurer ses missions.

Le véhicule qui est utilisé actuellement a été acquis par la Commune en 1989. Il s'agit d'un tracteur forestier MB Trac 800. Ce dernier a effectué 9'500 heures de travail utile durant ces 22 dernières années, représentant plus de 14'000 heures de présence sur les différents chantiers forestiers (moteur en marche).

Ce type de véhicule est indispensable pour tous les travaux en forêt, soit :

- travaux de coupe ;
- travaux de débardage ;
- travaux de manipulation (tri et empilage des billes en forêt) ;
- travaux de chargement et de transport.

Il est également utilisé pour des travaux de génie forestier (réfection des chemins forestiers, mise en œuvre de protections anti-glissement de terrain).

Le coût moyen d'entretien annuel s'élève à hauteur de CHF 6'700.00.

Le tracteur utilisé actuellement ne dispose pas de grue de débardage, ni de remorque forestière avec benne. Par conséquent, une partie de ces travaux sont confiés à des tiers pour environ CHF 24'500.00 par année.

Le tracteur qui est utilisé actuellement est en fin de vie, après 22 ans de bons et loyaux services. De plus, il ne correspond plus aux besoins actuels de l'exploitation forestière.

Véhicule de remplacement

Marque et modèle	HSM 805 H
Type de véhicule	Tracteur débardeur
Année de remplacement	2012
Prix (en CHF) (TVA comprise)	505'829.00

Une analyse approfondie a été menée avec l'appui du centre de formation forestier du Mont et du garde forestier du triage afin de définir les besoins en matière de véhicule d'exploitation, en regard de la topologie des forêts pulliérannes ainsi que des différentes alternatives de mode de détention de ce véhicule. Le type de véhicule adéquat est un tracteur-débardeur articulé de puissance moyenne (ratio poids, stabilité, puissance). L'analyse s'est portée sur un véhicule de type HSM 805 H, dont les principales caractéristiques techniques sont :

Moteur : 4 cylindres turbo-diesel, 160 CV, 608 Nm
Transmission : 4x4 à entraînement hydrostatique

Cabine :	de sécurité
Treuil :	2 treuils Adler de 10 tonnes chacun
Poids	8 tonnes (sans accessoires)

Les principaux équipements, accessoires et options suivants ont été retenus :

- grue de débarquement ;
- remorque forestière ;
- chargeur frontal ;
- filtre à particule avec certificat de conformité ;
- climatisation de la cabine ;
- benne pour remorque.

Les prix indiqués ci-dessous sont des prix hors taxe, avec un Euro à CHF 1.30 :

Véhicule de base	CHF	279'890.00
Equipements	CHF	147'970.00
Chargeur 2.4 t.	CHF	9'270.00
Pelle large 2.1 m3	CHF	4'800.00
Lame grume largeur 1.5 m	CHF	2'800.00
Câbles/treuil	CHF	3'870.00
Commande radio	CHF	8'580.00
Accessoire commande	CHF	12'580.00
Chaîne à neige	CHF	10'970.00
Grue 12 t. portée 6.8 m	CHF	63'000.00
Remorque 12 t.	CHF	28'150.00
Divers, support, accouplement hydraulique	CHF	3'950.00
Options	CHF	40'500.00
Filtre à particule	CHF	26'570.00
Climatisation de la cabine	CHF	5'400.00
Benne pour remorque	CHF	8'530.00
Total hors taxes	CHF	468'360.00
TVA (8.0%)	CHF	37'469.00
Total	CHF	505'829.00

Selon le fournisseur, une reprise du tracteur actuel peut être estimée à CHF 30'000.00.

L'acquisition de ce type de véhicule avec une grue et une remorque forestière permettrait une optimisation des travaux forestiers et logistiques (transport), un meilleur taux d'utilisation du tracteur ainsi que des économies sur les travaux confiés à des tiers à hauteur de CHF 24'500.00 par année.

La disponibilité permanente d'un véhicule durant toute la saison d'exploitation des forêts (novembre à avril) a d'emblée écarté la solution d'une copropriété avec une autre collectivité publique. Une variante a été étudiée avec une entreprise privée d'exploitation forestière disposant d'un parc de véhicules complet pouvant être mis à disposition en regard des types de travaux à entreprendre. Sur la base d'une utilisation annuelle de 800 heures, il s'avère que cette alternative ne serait pas, au niveau financier, intéressante pour notre Commune. En effet, le coût horaire moyen est évalué à environ CHF 55.00 pour une solution dite « propriétaire » alors quand bien même il serait d'environ CHF 80.00 par heure pour une solution dite « mise à disposition par une entreprise forestière ».

2.1.2.2. Remplacement véhicule d'exploitation forestière - Toyota Hiace

Véhicule utilisé actuellement

Marque et modèle	Toyota Hiace 4WD
Type de véhicule	Véhicule de livraison
Année de mise en circulation	1995
Kilométrage	135'000

Ce véhicule est indispensable pour l'équipe des forestiers, tant pour les chantiers en forêt (déplacement et transports de l'outillage) que pour les livraisons du bois de feu.

Il a été acquis en 1995 pour les besoins de la protection civile. Après 17 ans de service, dont quatre en forêt, il accuse 135'000 kilomètres au compteur.

Véhicule de remplacement

Marque et modèle	Volkswagen Amarok ou similaire
Type de véhicule	Voiture d'expl. forestière tout terrain
Année de remplacement	2013
Prix (en CHF) (TVA comprise)	41'445.00

L'analyse des besoins et la disponibilité du marché des véhicules utilitaires, nous ont amené au choix d'un véhicule de type « pick-up ».

L'analyse s'est portée sur le modèle Amarok de Volkswagen, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Moteur :	4 cylindres turbo-diesel TDI, 1'968 cm ³ 122 CV, 340 Nm
Transmission :	4x4 avec réduction des vitesses pour le terrain
Cabine :	5 personnes
Charge utile :	1'057 kg
Charge remorquable :	2'800 kg
Dimensions (Lxlxh) :	5'254 x 1'944 x 1'834

Les prix indiqués ci-dessous, sont des prix hors taxes :

Véhicule de base	CHF	35'560.00
Equipements/accessoires	CHF	2'815.00
Système d'attelage	CHF	490.00
Blocage du différentiel	CHF	805.00
Coffre à outils	CHF	520.00
Divers (chaînes à neige, ...)	CHF	1'000.00
Total hors taxes	CHF	38'375.00
TVA (8.0%)	CHF	3'070.00
Total	CHF	41'445.00

2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, quatre véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2012 et 2013 :

2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441

2.2.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Citroën Jumper

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Citroën Jumper
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1998
<i>Kilométrage</i>	45'000

Ce véhicule est utilisé pour les transports de plantes entre l'établissement horticole et les secteurs des Parcs et promenades ainsi que pour d'autres transports de matériel pour les décorations et manifestations diverses, également à l'extérieur de la Commune. En général, il est utilisé avec une remorque.

Cette voiture de livraison est arrivée au terme de son existence. De plus, elle n'a plus, depuis l'année dernière, la puissance nécessaire pour tracter la remorque. Par conséquent, son remplacement est devenu urgent car une humidité importante à l'intérieur de la caisse a été constatée. De plus, la rouille ronge le bas de caisse et les sièges sont usés et troués.

La prochaine expertise est prévue en août-septembre 2012.

Ce véhicule pourra faire l'objet d'une reprise de la part du revendeur. Nous estimons le montant à environ CHF 900.00.

Véhicule de remplacement

<i>Marque et modèle</i>	Similaire à celui utilisé actuellement
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de remplacement</i>	2012
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	60'000.00

Le nouveau véhicule que nous devons acquérir en remplacement de l'ancien devrait être un fourgon Diesel (Euro 5), tôlé, rehaussé, avec une caisse de 13 m³, un plancher intérieur étanche et muni d'un crochet d'attelage.

2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur - John Deere

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	John Deere 4400 4 WD Hydro Regii
<i>Type de véhicule</i>	Chariot à moteur/tracteur
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre d'heures d'utilisation</i>	2'250 heures

Ce tracteur est utilisé pour tous les travaux liés à l'entretien des espaces verts ainsi qu'au déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville (avec 3 autres tracteurs). De plus, il est équipé d'un attelage pour remorques.

Ce tracteur arrive au terme de son existence. Il nécessite des réparations de plus en plus fréquentes et onéreuses. Les problèmes suivants sont constatés :

- rouille généralisée ;
- fuite d'huile ;
- plafond de cabine à refixer ;
- commande hydraulique à réparer ;
- problèmes mécaniques (rotules) ;
- saleuse à remplacer.

Le véhicule actuel fera l'objet d'une reprise par le revendeur que l'on peut estimer à environ CHF 14'000.00 (avec chargeur frontal et sans lame à neige).

Véhicule de remplacement

<i>Marque et modèle</i>	Yanmar EF 235H ou similaire
<i>Type de véhicule</i>	Chariot à moteur/tracteur
<i>Année de remplacement</i>	2013
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	60'000.00

Le nouveau véhicule que nous devons acquérir en remplacement de l'ancien devrait être équipé d'une saleuse et, de plus, la lame à neige utilisée actuellement, devrait faire l'objet d'une adaptation.

2.2.1.3. Remplacement chariot à moteur - John DeereVéhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	John Deere 4115 Regii W/MFWD
<i>Type de véhicule</i>	Chariot à moteur/tracteur
<i>Année de mise en circulation</i>	2005
<i>Nombre d'heures d'utilisation</i>	1'100 heures

Ce tracteur est utilisé pour tous les travaux liés à l'exploitation du cimetière, pour l'évacuation des déchets verts sur le site de la Verrière, ainsi qu'au déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville (avec 3 autres tracteurs).

Ce véhicule a remplacé en urgence un tracteur similaire accidenté en décembre 2005. Notre fournisseur avait la possibilité de nous livrer un tracteur neuf du stock afin de pallier au déneigement et ainsi assurer le service de piquet durant les fêtes de fin d'année. A la suite de certains travaux, un manque de puissance s'est révélé. Les multiples tentatives du fournisseur pour remédier à cette fâcheuse situation sont restées vaines.

Actuellement, ce tracteur rouille de manière prématurée, il est donc devenu indispensable de le remplacer. De plus, la cabine, provenant d'un autre fournisseur, a dû être adaptée sur le châssis, de ce fait, la conception de l'isolation phonique a généré de la rouille au niveau du système électrique. Ce dernier devrait être remplacé totalement. En effet, de l'humidité reste presque en permanence entre le capitonnage de cette isolation et la tôle de la cabine, ceci même en parquant le véhicule dans son garage.

Le véhicule utilisé actuellement devrait faire l'objet d'une reprise par le revendeur que l'on peut estimer à environ CHF 8'000.00 (avec lame à neige et saleuse).

Véhicule de remplacement

<i>Marque et modèle</i>	Yanmar EF 235H ou similaire
<i>Type de véhicule</i>	Chariot à moteur/tracteur
<i>Année de remplacement</i>	2012
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	65'000.00

Le nouveau véhicule que nous devons acquérir en remplacement de l'ancien devrait être équipé d'une saleuse ainsi que d'une lame à neige.

2.2.2. Protection civile - Chapitre 660**2.2.2.1. Remplacement motorcycle - Honda Spacy**Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Honda Spacy 125
<i>Type de véhicule</i>	Motocycle
<i>Année de mise en circulation</i>	1990
<i>Kilométrage</i>	75'000

Il s'agit d'un scooter qui est à disposition des professionnels pour les tâches suivantes :

- contrôle des constructions ;
- transports de fournitures ;
- livraison et achat du ravitaillement pour les fourriers lors des exercices et interventions.

Ce véhicule est ancien (22 ans) et l'on ne trouve plus de pièces de rechange pour l'expertiser.

Véhicule de remplacement

<i>Marque et modèle</i>	Similaire à celui utilisé actuellement
<i>Type de véhicule</i>	Motocycle
<i>Année de remplacement</i>	2013
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	3'000.00

Ce scooter est particulièrement utile lors des interventions lors de manifestations par sa mobilité, sa faible consommation et son volume.

2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'un renouvellement durant les années 2012 et 2013 :

2.3.1. Canalisations et épuration - Chapitre 460

2.3.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Nissan Vanette

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Vanette
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1995
<i>Kilométrage</i>	69'500

Ce véhicule est vieillissant, âgé d'environ 17 ans, il sert aujourd'hui essentiellement aux visites et à l'entretien des stations de relevage et des déversoirs d'orage du réseau d'assainissement par le personnel de la STEP. Il se trouve que ce véhicule n'est pas adapté à une utilisation quotidienne comme véhicule d'exploitation. C'est pourquoi, le collaborateur qui occupe le poste d'exploitant du réseau (contrôle, entretien des collecteurs publics et privés d'évacuation des eaux, déplacement sur les chantiers, ...) se sert aujourd'hui surtout de son véhicule privé pour ces activités (environ 2'400 kilomètres par an).

Véhicule de remplacement

<i>Marque et modèle</i>	Citroën Berlingo ou similaire
<i>Type de véhicule</i>	Voiture de livraison
<i>Année de remplacement</i>	2013
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

L'objectif est de continuer d'assurer les missions actuelles du personnel de la STEP, à savoir :

- déplacement du personnel de la STEP ;
- transport de matériel et d'outillage sur les différents sites (stations relevage et pompages) ;
- élargissement de l'utilisation de ce véhicule aux besoins du collaborateur affecté au service du traitement et d'évacuation des eaux (relevé et contrôle des canalisations d'eaux usées et claires, mise à jour du PGEE, suivi des chantiers privés et communaux, etc).

Par conséquent, nous vous proposons de remplacer le Nissan Vannette par un véhicule utilitaire de type Citroën Berlingo, similaire à ceux utilisés actuellement aux Services industriels. Un tel véhicule est parfaitement adapté à la réalisation des tâches liées à la STEP et aux travaux d'entretien et d'exploitation du réseau du traitement et de l'évacuation des eaux.

2.4. Direction de la jeunesse et des affaires sociales

En ce qui concerne la Direction de la jeunesse et des affaires sociales, un véhicule fait l'objet d'un renouvellement durant les années 2012 et 2013 :

2.4.1. Camps scolaires aux Mosses - Chapitre 570

2.4.1.1. Remplacement minibus - Toyota Hiace

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 4 WD
<i>Type de véhicule</i>	Minibus
<i>Année de mise en circulation</i>	2003
<i>Kilométrage</i>	81'350

Ce minibus est utilisé pour le transport des écoliers et des classes dans le cadre des colonies. De plus, il sert également de véhicule de livraison ainsi que de transports de groupes.

Véhicule de remplacement

<i>Marque et modèle</i>	Mercedes Sprinter 316 CDI ou similaire
<i>Type de véhicule</i>	Minibus
<i>Année de remplacement</i>	2013
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	82'000.00

Le véhicule utilisé actuellement a un peu moins de 10 ans. Il ne répond plus aux conditions de transports d'écoliers. Par conséquent, ce minibus de livraison devrait donc être remplacé par un bus scolaire de 19 + 3 places au lieu de 15 actuellement. Ceci permettrait, en complément du nouveau bus qui sera acquis en 2013, de transporter des classes et des colonies entières avec deux bus et ce, en plus de l'utilisation de ce véhicule pour les livraisons et les transports de groupes.

Les prix indiqués ci-dessous, sont des prix hors taxes :

Véhicule de base	CHF	48'050.00
Equipements/accessoires	CHF	39'290.00
Suppression cloison	CHF (340.00)	
Prise de remorque	CHF 125.00	
Tachygraphe numérique	CHF 975.00	
Crochet remorque	CHF 910.00	
Revêtement sous toit	CHF 1'065.00	
Fourgon avec fenêtres panoramiques	CHF 1'465.00	
Vitre dans le hayon, porte arrière pivotante	CHF 260.00	
Démultiplication BV, motricité intégrale	CHF 15'320.00	
Forfait de livraison	CHF 650.00	
Plancher et rails	CHF 4'225.00	
19 sièges pour enfants	CHF 10'175.00	
Rambarde	CHF 285.00	
Sigle scolaire	CHF 120.00	
Expertise pour catégorie	CHF 755.00	
Aérateur permanent	CHF 450.00	
Grande poignée	CHF 195.00	
Paquet sécurité	CHF 305.00	
Marche pied	CHF 2'350.00	
Total hors taxes	CHF	87'340.00
Rabais	- CHF	11'440.00
Prix net (sans TVA)	CHF	75'900.00
TVA (8%)	CHF	6'072.00
Total	CHF	81'972.00

2.5. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2012 (En CHF)	2013 (En CHF)
<i>Direction des domaines, gérances et sports</i>	593'629.00	41'445.00
Chariot de travail (balayeuse)	87'800.00	
Tracteur débardeur	505'829.00	
Véhicule de livraison		41'445.00
<i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i>	125'000.00	63'000.00
Véhicule de livraison	60'000.00	
Chariot à moteur/tracteur		60'000.00
Chariot à moteur/tracteur	65'000.00	
Motocycle		3'000.00
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	0.00	25'000.00
Véhicule de livraison		25'000.00
<i>Direction de la jeunesse et des affaires sociales</i>	0.00	82'000.00
Minibus		82'000.00
TOTAUX	718'629.00	211'445.00

3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des nouvelles acquisitions de véhicules faisant l'objet du présent préavis :

3.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2012 et 2013 :

3.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300**3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule utilitaire**

Marque et modèle	Citroën Jumpy ou similaire
Type de véhicule	Véhicule utilitaire
Année de remplacement	2012
Prix (en CHF) (TVA comprise)	30'000.00

Actuellement, les artisans, afin de se déplacer sur les différents sites, utilisent le gros bus de livraison Mercedes qui est plutôt adapté pour le transport de gros volumes. Ceci a pour conséquence une utilisation constante du bus Mercedes ne permettant pas de le rentabiliser de manière optimale.

Dans ces circonstances, il nous est apparu plus adapté d'acquérir un véhicule utilitaire plus léger, mieux conçu pour les nombreux transports des artisans sur les sites. Ceci permettra une moindre utilisation du bus Mercedes permettant ainsi à ce dernier de n'être affecté qu'aux tâches pour lesquelles il est le plus adapté.

Par conséquent, ce véhicule vient en complément du bus de livraison Mercedes (gros volumes) permettant ainsi de repousser la date de son renouvellement prévu en 2016.

3.2. Direction de la jeunesse et des affaires sociales

En ce qui concerne la Direction de la jeunesse et des affaires sociales, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2012 et 2013 :

3.2.1. Camps scolaires aux Mosses - Chapitre 570**3.2.1.1. Acquisition nouveau minibus**

Marque et modèle	Volkswagen Crafter 35 ou similaire
Type de véhicule	Minibus
Année de remplacement	2012
Prix (en CHF) (TVA comprise)	96'700.00

Cette nouvelle acquisition de véhicule est un remplacement du bus privé mis à disposition par l'ancien responsable du home école des Mosses. Suite au départ à la retraite de ce dernier, nous avons été contraints de louer ponctuellement un minibus afin de procéder aux transports des écoliers sur place.

Ce minibus comprendra 16+3 places en complément du minibus Toyota actuel de 15 places afin de permettre également les déplacements sur place de tous les écoliers de l'Ecole à la montagne et des colons durant les camps d'été, d'automne et d'hiver.

Les prix indiqués ci-dessous, sont des prix comprenant la TVA :

Véhicule de base	CHF	48'211.00
Equipements/accessoires	CHF	51'004.00
Transformation traction intégrale	CHF	28'415.00
Dispositif de remorquage	CHF	827.00
Double-siège passager avant	CHF	519.00
Fenêtre fixe dans porte coulissante gauche	CHF	146.00
Fenêtre fixe dans porte coulissante droite	CHF	146.00
Fenêtre fixe comp. de charge arrière gauche	CHF	146.00
Pare-brise chauffant	CHF	384.00
Fenêtre fixe comp. de charge arrière gauche	CHF	146.00
Garniture compartiment de charge	CHF	821.00
Revêtement des parois latérales	CHF	1'383.00
Limiteur de vitesse	CHF	254.00
Phares antibrouillard	CHF	260.00
Radio CD avec deux haut-parleurs avant	CHF	594.00
Détecteur de pluie	CHF	416.00
Préparation pour Crafter 4MOTION traction int.	CHF	1'259.00
Pack châssis C	CHF	794.00
Climatisation	CHF	2'236.00
Roue de secours	CHF	108.00
Transformation pour transport 19 places	CHF	15'200.00
4 roues hiver sur jante tôle	CHF	1'950.00
Prime Euro	CHF	(5'000.00)
Total hors taxes	CHF	99'215.00
Rabais	- CHF	2'815.00
Forfait de livraison	CHF	300.00
Total (TVA comprise)	CHF	96'700.00

3.3. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2012 (En CHF)	2013 (En CHF)
<i>Direction des domaines, gérances et sports</i>	30'000.00	0.00
Véhicule utilitaire	30'000.00	
<i>Direction de la jeunesse et des affaires sociales</i>	96'700.00	0.00
Minibus	96'700.00	
TOTAUX	126'700.00	0.00

4. Incidences financières

Services	Véhicules	2012 (en CHF)	2013 (en CHF)	Coût (TTC) (en CHF)
300 - Service admin. et technique		117'800.00	0.00	117'800.00
	Chariot de travail (balayeuse)	87'800.00	0.00	87'800.00
	Véhicule utilitaire	30'000.00	0.00	30'000.00
320 - Forêts		505'829.00	41'445.00	547'274.00
	Tracteur débardeur	505'829.00	0.00	505'829.00
	Véhicule de livraison	0.00	41'445.00	41'445.00
441 - Parcs, promenades et cimetières		125'000.00	60'000.00	185'000.00
	Véhicule de livraison	60'000.00	0.00	60'000.00
	Chariot à moteur/tracteur	0.00	60'000.00	60'000.00
	Chariot à moteur/tracteur	65'000.00	0.00	65'000.00
460 - Evacuation et traitement des eaux		0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	25'000.00	25'000.00
570 - Ecole des Mosses		96'700.00	82'000.00	178'700.00
	Minibus	0.00	82'000.00	82'000.00
	Minibus	96'700.00	0.00	96'700.00
660 - Protection civile		0.00	3'000.00	3'000.00
	Motocycle	0.00	3'000.00	3'000.00
Total du crédit demandé		845'329.00	211'445.00	1'056'774.00

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans, à l'exception du tracteur des forêts qui sera, quant à lui, amorti sur une période de 10 ans au maximum.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur. Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier, qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (voitures opérant des missions traditionnelles de transports) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (balayeuse, tracteurs, etc), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

5. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le Canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du DINF, permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

5.1. Cohérence sur le plan économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

5.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

5.3. Cohérence sur le plan social

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

6. Conclusions

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules en 2012 et en 2013, la Municipalité innove sur plusieurs plans. D'une part, le Conseil communal débattrait pour la première fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, elle présente un préavis commun à quatre directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette nouvelle manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des

choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 03-2012 du 1^{er} février 2012,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'056'774.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un chariot de travail (balayeuse) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	87'800.00
1.2	un véhicule utilitaire (chapitre 3.1.1.2)	CHF	30'000.00
1.3	un tracteur débardeur (chapitre (chapitre 2.1.2.1)	CHF	505'829.00
1.4	un véhicule de livraison (chapitre 2.1.2.2)	CHF	41'445.00
1.5	un véhicule de livraison (chapitre 2.2.1.1)	CHF	60'000.00
1.6	un chariot à moteur (tracteur) (chapitre 2.2.1.2)	CHF	60'000.00
1.7	un chariot à moteur (tracteur) (chapitre 2.2.1.3)	CHF	65'000.00
1.8	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.9	un minibus (chapitre 2.4.1.1)	CHF	82'000.00
1.10	un minibus (chapitre 3.2.1.1)	CHF	96'700.00
1.11	un motocycle (chapitre 2.2.2.1)	CHF	3'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense de la manière suivante :

- sur 10 ans au maximum pour le tracteur débardeur
- sur 5 ans au maximum pour tous les autres véhicules.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} février 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Gil Reichen



Le chef de service



Claude-Alain Chuard